

# Aperçu des activités de monitoring de protection à Tillabéri

(de janvier à juillet 2018)



## CHIFFRES CLEFS

**218**

Incidents enregistrés

**98**

Alertes données

**10**

Missions conjointes réalisées

**7**

Rapports mensuels produits

**10**

Notes spécifiques produites

**27**

Cartes produites

## MOUVEMENTS DE POPULATIONS MONITORES

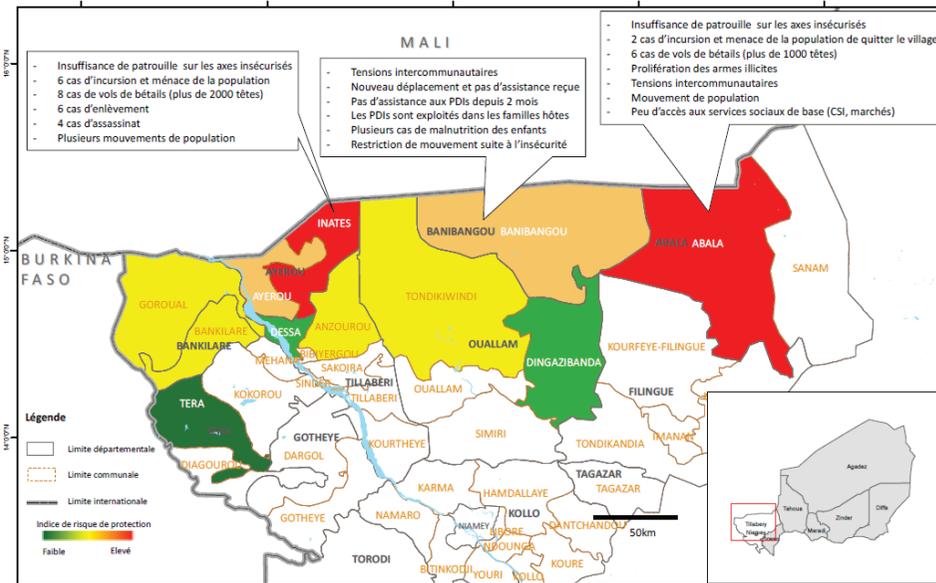
**19,444**

Mouvements primaires monitorés

**4,564**

Mouvements secondaires monitorés

## SEVERITE DES COMMUNES SUIVIES



## PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES

- ° L'occurrence des cas de protection (VBG, protection de l'enfant, violations des droits de l'homme)
- ° Les problèmes liés à la cohésion sociale
- ° La prolifération des armes illicites avec un grand risque d'enrôlement des jeunes au sein des groupes armés
- ° Peu de prise en charge pour les personnes à besoins spécifiques
- ° Les problèmes liés au manque de document d'état civil et un risque d'apatridie
- ° Restriction de mouvement (par peur d'être tué par les groupes armés ou d'autres ethnies)
- ° Les problèmes de protection de l'enfance y compris l'Education

## PRINCIPAUX DEFIS

- ° L'insécurité reste le défi majeur dans les localités frontalières avec le Mali et le Burkina-Faso
- ° L'accès limité dans les sites pour des raisons sécuritaires ainsi que l'état des routes ( peu ou pas d'accès en saison de pluie)
- ° La peur et la méfiance de la communauté pour le rapportage des incidents de protection et la dénonciation des auteurs présumés
- ° L'insuffisance des acteurs de protection (GBV et protection de l'enfance) dans les communes touchées
- ° A l'intervention rapide et à temps des FDS suite aux alertes, ainsi qu'à la couverture des zones insécurisées
- ° L'insuffisance et la lenteur de la réponse humanitaire

## PRIORITES

- ° Renforcer le mécanisme de collecte des données communautaires
- ° Renforcer l'identification, le référencement et le suivi des cas de personnes à besoins spécifiques ainsi que les cas individuels de protection
- ° Mettre en place un mécanisme d'échange d'information avec les FDS pour la collecte des données et l'alerte en cas de mouvement de population
- ° Renforcer l'identification des cas de protection lors des mouvements de population
- ° Inciter davantage d'autres acteurs de protection à contribuer au partage d'information dans leur zone d'action
- ° Renforcer la collaboration et le partage de données avec le Mali et le Burkina Faso

